



## COMMUNE DE SAINTTHONAN

### CONSEIL MUNICIPAL N°5/2025

#### SEANCE ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Thonan se sont réunis, en séance publique, en mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de votants : 15

Etaient présents : Marc JEZEQUEL, Maire, M. Pierre ANNEZO, Mme Carole GUILLERM, M. Hervé BIZIEN, Mme Sylvie MARCHALAND, Mme Bénédicte MEVEL, M. Bernard SALIOU, M. Laurent BERTHEVAS, Mme Fadila BOUZIANI, M. Jean-Luc VINCENT, M. Cédric RIBEZZO.

Absents excusés :

Mme Anne-Laure CANN qui a donné pouvoir à Mme Carole GUILLERM,

Mme Laura MARTINEZ,

M. Mickaël GRALL qui a donné pouvoir à M. Bernard SALIOU,

Mme Maryse ALLAIRE qui a donné pouvoir à M. Hervé BIZIEN,

M. Sébastien LAMBERT qui a donné pouvoir à M. Cédric RIBEZZO.

Le conseil municipal a désigné M. Laurent BERTHEVAS, secrétaire de séance.

La séance est levée à 22h.

#### DELIBERATION N°49-2025 ACTANT LE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES DE LA COMMUNE

Monsieur Pierre ANNEZO, adjoint au Maire en charge de « la Vie associative et de l'Animation de la commune » expose aux membres du Conseil municipal le projet de versement de subventions aux associations qui contribuent à l'animation de la commune.

- Dans le cadre de l'animation de la commune : aux associations organisant des manifestations se déroulant sur la commune, ouvertes à tous et contribuant à l'animation de la commune :

**SAINTHONIK :**

**200€**

Organisation d'une Zumba Queen Party à l'occasion d'Octobre rose le vendredi 17 octobre 2025.

*Vote pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**RAQUETTES SAINT-THONANaises :** 300€

Organisation d'un tournoi de badminton pour le Téléthon le 5 décembre 2025.

*Vote pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

➤ **Subvention exceptionnelle :**

**SAINT-THONAN THEATRE :** 300€

Participation à la réfection du décor de théâtre.

*Vote pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

**DELIBERATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

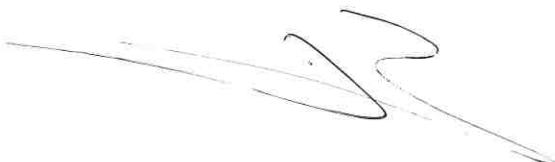
**Vu** l'avis favorable de la commission « Vie associative et animation de la commune » du 18 novembre 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** les activités de ces associations sont d'intérêt local.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement de subventions exceptionnelles aux associations listées ci-dessus.



Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire, Marc JEZEQUEL

*M. Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier postal, 3 Ctr de la Motte, 35044 Rennes, ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.*